

Une nouvelle donne pour l'innovation

DOSSIER DE PRESSE

Bercy

Mardi 5 novembre 2013



Synthèse

« Nous avons besoin d'une nouvelle donne pour l'innovation, qui sera au cœur du modèle français que nous sommes en train de construire. »

L'innovation, c'est un facteur clé de la montée en gamme de notre économie.

Malgré ses atouts, la France risque de décrocher dans la compétition mondiale pour l'innovation.

Le Gouvernement a engagé dès 2012 une politique pour l'innovation dans le cadre du pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi.

Pour aller plus loin et soutenir l'innovation, il faut lever des barrières dans les entreprises, les laboratoires, les administrations et les mentalités : c'est donc une politique globale de transformation de la société pour construire le nouveau modèle français.

« Une nouvelle donne pour l'innovation » fixe une ambition globale, celle de faire de la France une terre d'innovation, à travers quatre axes stratégiques :

*- **l'innovation par tous** : mobiliser toutes les formes d'innovation, tous les talents de la société française, en agissant sur les freins culturels et pour l'égalité des chances, en encourageant l'initiative, la créativité, le travail en projet, le goût de l'industrie et de l'entrepreneuriat, dans toutes les étapes de la formation et dans la société ;*

*- **l'innovation ouverte** : soutenir la dynamique des écosystèmes, le transfert de connaissances et de technologies entre la recherche et les entreprises, et la rencontre entre les grands groupes et les PME sur nos territoires ;*

*- **l'innovation pour la croissance** : dynamiser les entreprises innovantes et procurer l'environnement favorable à leur croissance pour devenir les champions de demain ;*

*- **l'innovation publique** : mener une politique publique de l'innovation coordonnée, cohérente et efficace, et ouvrir les politiques publiques à une innovation au service des citoyens.*

Cette « nouvelle donne pour l'innovation », fondée sur 40 mesures transverses, complète et renforce la démarche sectorielle des 34 plans de la nouvelle France industrielle et des 7 ambitions de la commission « Innovation 2030 ».

Les axes stratégiques

L'innovation par tous

L'innovation, cela concerne tout le monde. L'innovation naît de la diversité et de la rencontre des cultures, de la mobilisation de tous les talents. L'innovation, c'est une aventure humaine dont le ressort est la créativité, qui doit impliquer des femmes et des hommes de toutes les origines et de toutes les formations.

L'innovation ouverte

Il y a de nombreuses manières d'innover mais l'innovation naît des interactions d'acteurs de domaines et d'univers différents. Ce sont ces rencontres qu'il faut encourager, entre laboratoires et entreprises, entre grands groupes et PME, entre design et technologie, entre entrepreneurs et financeurs, en soutenant la dynamique des écosystèmes ancrés dans nos territoires.

L'innovation pour la croissance

L'innovation est portée par des entreprises innovantes de toutes tailles, souvent des PME ou des ETI, parfois des *start-up*. Leur accompagnement dans leur trajectoire de croissance doit mobiliser tous les leviers disponibles et lever tous les verrous qu'elles rencontrent.

L'innovation publique

C'est la nécessaire évolution de l'État, qui devient capable d'évoluer, qui évalue et améliore les résultats de ses politiques publiques en faveur de l'innovation avec une vraie culture du résultat. C'est un État qui comprend que la source de l'innovation est dans les écosystèmes territoriaux et travaille donc main dans la main avec tous les acteurs de l'innovation, en premier lieu les régions et les collectivités territoriales, dans une vision renouvelée de son rôle.

Les mesures emblématiques

L'innovation par tous

- Donner aux jeunes l'envie d'innover et de devenir entrepreneurs, leur faire confiance et leur donner les moyens de leurs ambitions, en formant à la culture de projet, du travail collaboratif, en encourageant les liens avec les entreprises tout au long du cycle de formation, de la maternelle à l'université
- Soutenir l'innovation dans toute sa diversité : de l'innovation technologique, de rupture ou incrémentale, au marketing, au design et à l'innovation de procédés
- Attirer les talents de l'innovation en France par la mise en place d'un programme « nouveaux argonautes »
- Permettre à tous de créer une *start-up* quel que soit le point de départ, avec la création d'une « bourse des nouveaux entrepreneurs »

L'innovation ouverte

- Accompagner les régions dans la mise en place de la gouvernance de l'innovation dans les territoires, au plus près des besoins des entreprises innovantes
- Favoriser le transfert de la recherche publique par un meilleur cadre pour la gestion de sa propriété intellectuelle
- Mobiliser les grands groupes à travers un « partenariat pour l'innovation ouverte »
- Rapprocher les chercheurs des entreprises en créant des laboratoires communs recherche publique/PME

L'innovation pour la croissance

- Consolider en France une nouvelle « industrie du financement de l'innovation » en améliorant l'impact des dispositifs en faveur du capital-investissement et de l'action des *business angels*
- Renforcer le pôle innovation de Bpifrance par un plan ambitieux (Nova), afin d'accompagner la croissance des PME innovantes pour en faire des ETI de rang mondial, au service des dynamiques régionales
- Se doter d'une stratégie offensive pour la propriété intellectuelle en créant un fonds souverain de propriété industrielle pour soutenir les filières émergentes

L'innovation publique

- Mettre en place une commission d'évaluation des politiques d'innovation au sein du Commissariat général à la stratégie et à la prospective

Un nouvel instrument : le Fonds national d'innovation dans le cadre du programme d'investissements d'avenir

L'innovation, c'est un facteur clé de la montée en gamme de notre économie.

« L'innovation, c'est la croissance. »



Si on regarde le seul secteur numérique, qui est un accélérateur de l'innovation, c'est donc un manque à gagner de 0,6 % de PIB par an, et ce, sur les 20 dernières années. Les enjeux vont exploser pour les deux décennies à venir.

- En 2000, la Corée du Sud avait le même niveau de R&D rapportée au PIB que la France. Le niveau est resté stable pour la France tandis qu'il a augmenté de 60 % pour la Corée du Sud. Celle-ci est passée devant la France pour les dépôts de brevets, et a multiplié par cinq les investissements étrangers.

L'innovation dans les entreprises : de quoi parle-t-on ?

En suivant le Manuel d'Oslo, la référence en la matière au niveau international :

- **une innovation** est désignée comme « *la mise en œuvre - la commercialisation ou l'implémentation - par une entreprise, et pour la première fois, d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé (de production) nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques d'une entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations avec l'extérieur* ».
- **les activités d'innovation** correspondent pour leur part à « *toutes les opérations scientifiques, technologiques, organisationnelles, financières et commerciales qui conduisent effectivement ou ont pour but de conduire à la mise en œuvre des innovations* ».

Il précise par ailleurs : « *Si la R-D joue un rôle crucial dans le processus d'innovation, une grande partie de l'activité d'innovation ne s'appuie pas sur elle, mais n'en dépend pas moins de travailleurs hautement qualifiés, des interactions avec d'autres firmes et avec les établissements publics de recherche, ainsi que d'une structure organisationnelle propice à l'apprentissage et à l'exploitation du savoir.* »



Les caractéristiques de l'innovation

Il est difficile de définir l'innovation, mais quelques caractéristiques sont à rappeler :

- l'innovation ne se réduit pas à l'invention et n'est pas seulement technologique ;
- l'innovation est un processus long, et pour de nombreuses innovations imprévisible ;
- au bout de ce processus, sont créés des produits, des services ou des procédés nouveaux qui font la démonstration qu'ils répondent à des besoins (marchands ou non marchands) et créent de la valeur (valeur économique ou valeur d'usage).

Un autre point mérite d'être souligné : une innovation ne se décrète pas, mais se constate par le succès commercial (ou sociétal) qu'elle rencontre. Elle naît donc souvent aux marges des entreprises existantes et dans des interactions avec des acteurs très différents : « *Internet est le produit d'une combinaison unique de stratégie militaire, de coopération scientifique et d'innovation contestataire* » selon la phrase de Manuel Castells.

« L'innovation, ce sont les emplois. »

Aux États-Unis (initiative « *Start-up America* » de l'administration Obama)

3 millions d'emplois

créés par an par les *start-up* entre 1992 et 2005

« L'innovation, c'est le succès de nos entreprises. »

- C'est l'apparition de nouveaux champions (jeunes – moins de 20 ans –, à croissance rapide) comme Gemalto, une des seules entreprises industrielles récemment créées qui soient rentrées dans le Cac 40.

Exemple : la France ne fait pas **émerger** assez de leaders industriels mondiaux.

Alors que l'économie américaine représente 6,5 fois l'économie française en taille, elle a fait émerger 20 fois plus de nouveaux leaders industriels mondiaux depuis 1970 (critère indicatif : atteindre 100 millions d'euros de budget R&D) : 82 pour les États-Unis contre 4 pour la France. Cette tendance s'est accélérée depuis 25 ans : aucune entreprise française créée après 1990, contre 23 aux États-Unis.

- C'est la multiplication des ETI à la fois innovantes et exportatrices (les deux caractéristiques sont largement liées).

Exemple : le déficit d'ETI en France.

Le ratio France/Allemagne est de 0,78 pour la population, de 0,5 pour les entreprises de 250 à 2 000 personnes. Il manque donc en comparaison 50 % d'ETI en France.

« L'innovation, c'est l'attractivité de la France. »

- Notre attractivité aujourd'hui, c'est notre santé économique de demain.
- Beaucoup de pays et de métropoles se sont engagés dans des actions de promotion pour attirer talents, entrepreneurs et nouveaux projets entrepreneuriaux innovants : presque toutes les grandes villes américaines (Boston, New York), européennes (Londres, Berlin, Stockholm ou Helsinki), ou de pays émergents (« *Startup Brazil* », « *Startup Chile* »).
- La France a initié un mouvement en ce sens, à travers la campagne « *Say oui to France, say oui to innovation* » portée par l'Agence française des investissements internationaux (AFII).
- Le projet des « Quartiers numériques » porté par le Gouvernement, vise à mettre en valeur les écosystèmes de *start-up* dans les métropoles les plus dynamiques : le bouillonnement de milieux entrepreneuriaux et innovants est le facteur clé de la visibilité internationale.

« L'innovation, c'est la montée en gamme de notre économie, ce sont des emplois qualifiés et durables. »

- L'innovation, c'est le moyen de ne pas restreindre la bataille de la compétitivité au seul coût du travail.
- L'innovation passe par des femmes et des hommes bien formés et créatifs, qui s'épanouissent dans des emplois qualifiés et durables.



Malgré ses atouts, la France risque de décrocher dans la compétition mondiale pour l'innovation.

→ Notre économie est soumise à l'innovation continue

La décennie écoulée a vu l'économie se transformer en profondeur : arrivée à maturité du numérique et de son impact dans les processus d'innovation, augmentation de la circulation mondiale des ingrédients de l'innovation (les talents, les idées, les entreprises, les investissements)...

→ En matière d'innovation, la France est 11^e en Europe et 16^e dans le monde

La position de la France dans les classements sur l'innovation

La situation de la France dans le paysage européen ou mondial de l'innovation reste stable depuis plusieurs années (11^e rang en Europe, 16^e rang mondial) alors que notre recherche est mieux positionnée (de la 6^e à la 8^e place mondiale). Ainsi, au niveau européen, la France est identifiée dans le dernier tableau de bord de l'innovation de l'Union Européenne (2013) comme appartenant au groupe des « pays suiveurs », en décrochage par rapport au groupe des pays leaders (Allemagne, Danemark, Suède, Finlande). La période 2008-2012 fait apparaître une diminution de la « performance de croissance » alors que des pays suiveurs comme les Pays-Bas ou la Grande-Bretagne ont connu une amélioration de leur performance.

Toute politique publique doit partir du constat lucide que l'excellence de la recherche n'est pas le seul facteur impactant la performance en matière d'innovation. Ainsi, l'étude « *Global Innovation 1000* » 2012 du cabinet de conseils en stratégie Booz & Co montre la faible corrélation entre le niveau d'investissement en R&D et la performance des entreprises en termes de chiffre d'affaires ou de capitalisation, qui dépend par contre de la manière dont cet investissement R&D est réalisé.

→ Ce décrochage a de multiples conséquences

- La circulation des talents, qui s'exportent (50 000 Français à San Francisco et dans la Silicon Valley, un atout pour la France)... mais ne reviennent pas en France pour créer des emplois.
- Notre attractivité pour les talents, les entreprises et les investissements est à considérer dans une compétition européenne et mondiale : dans l'économie du XXI^e siècle, attirer les talents est essentiel.
- Depuis trop longtemps, la France pas su créer de nouvelles grandes entreprises : en s'appuyant sur nos atouts, nous devons mettre en place les conditions pour que la France soit aux premiers rangs des prochaines révolutions économiques, qui passent par l'innovation.

Le Gouvernement a engagé dès 2012 une politique pour l'innovation dans le cadre du pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi.



D.R.

Le Gouvernement a déjà engagé de nombreuses actions en faveur de l'innovation, notamment sur le socle du pacte national pour la croissance, la compétitivité et les emplois de novembre 2012.

À titre d'exemples, les mesures suivantes peuvent être mentionnées :

- **l'évolution du dispositif des jeunes entreprises innovantes**, notamment pour que les dépenses d'innovation (réalisation de prototypes, design) soient prises en compte dans l'assiette de déduction fiscale ;
- **le lancement du crédit impôt**, innovation rendant éligibles pour les PME les dépenses d'innovation, technologique ou non technologique, y compris les dépenses de design, dépenses de conception de prototypes et installations pilotes, qui contribuent à produire et commercialiser un produit nouveau pour le marché ;
- **la réforme des pôles de compétitivité** avec la phase 3 des pôles et une évolution claire des priorités : positionnement sur l'innovation et la création d'emplois plus que sur la R&D, soutien aux dynamiques autonomes des territoires (à l'inverse d'une vision administrée), inscription dans une vision stratégique par filière industrielle, articulation avec l'ensemble des acteurs de l'innovation ;
- **les Assises de l'entrepreneuriat**, qui ont permis de mobiliser l'ensemble des entrepreneurs et de prendre des mesures fortes comme la suppression de l'indicateur 040 par la Banque de France, pour cesser de pénaliser la prise de risque ;
- **le redéploiement du premier programme d'investissements d'avenir** pour plus de deux milliards d'euros, en particulier vers le soutien à l'innovation (numérique, santé, capital-investissement) ;
- **l'annonce d'un deuxième plan d'investissements d'avenir** de 12 milliards d'euros, dont une des priorités est le soutien à l'innovation sous toutes ses formes ;
- et bien sûr, **la création de Bpifrance, avec une priorité claire pour l'innovation.**

Pour aller plus loin et soutenir l'innovation, il faut lever des barrières dans les entreprises, les laboratoires, les administrations et les mentalités : c'est donc une politique globale de transformation de la société pour construire le nouveau modèle français.

« L'innovation, c'est le choix de l'avenir et la transformation de la France. »

- Miser sur l'innovation c'est miser sur l'avenir : c'est d'abord un climat de confiance pour les talents, les entrepreneurs et les entreprises.
- Le choix de l'innovation passe aussi par une évolution des mentalités : une vision pour l'entreprise, le développement de l'esprit d'entreprendre, la valorisation de la prise de risques.
- L'innovation, c'est la priorité aux projets portés par des personnes, et c'est donc aussi une forme d'émancipation dans l'économie du ^{xxi}e siècle.
- L'innovation, c'est la mobilité et l'opportunité de nouvelles chances.

« L'innovation, c'est bousculer les situations acquises. »

- L'innovation remet en cause des situations économiques établies, elle redistribue les cartes.
- Il faut savoir miser sur les entreprises émergentes et accompagner la transition pour des entreprises déstabilisées par l'émergence de nouveaux modèles.

« L'innovation, c'est le choix de la jeunesse. »

- Les entrepreneurs qui construiront les leaders français de l'économie du ^{xxi}e sont sur les bancs de nos écoles, de nos universités, de nos écoles d'ingénieurs, de nos écoles de commerce... ou n'ont pas de diplôme : il faut leur faire confiance et leur donner tous les moyens pour réaliser leurs projets et leurs ambitions dans l'économie mondialisée mais d'abord en France.

Soutenir l'innovation s'inscrit donc avant tout dans un projet global de réforme de notre société et de notre économie, la construction du nouveau modèle français.

« Une nouvelle donne pour l'innovation » fixe une ambition globale, celle de faire de la France une terre d'innovation, à travers quatre axes stratégiques :

- **l'innovation par tous** : mobiliser toutes les formes d'innovation, tous les talents de la société française, en agissant sur les freins culturels et pour l'égalité des chances, en encourageant l'initiative, la créativité, le travail en projet, le goût de l'industrie et de l'entrepreneuriat, dans toutes les étapes de la formation et dans la société ;
- **l'innovation ouverte** : soutenir la dynamique des écosystèmes, le transfert de connaissances et de technologies entre la recherche et les entreprises, et la rencontre entre les grands groupes et les PME sur nos territoires ;
- **l'innovation pour la croissance** : dynamiser les entreprises innovantes et procurer l'environnement favorable à leur croissance pour devenir les champions de demain ;
- **l'innovation publique** : mener une politique publique de l'innovation coordonnée, cohérente et efficace, et ouvrir les politiques publiques à une innovation au service des citoyens.

Cette « nouvelle donne pour l'innovation », fondée sur 40 mesures transverses, complète et renforce la démarche sectorielle des 34 plans de la Nouvelle France Industrielle et des 7 ambitions de la commission « Innovation 2030 ».

Plusieurs rapports commandés par le Gouvernement ont fait des constats et des propositions cohérentes pour définir la politique d'innovation dont la France a besoin, du rapport de Jean-Luc Beylat et Pierre Tambourin (*L'innovation, un enjeu majeur pour la France*, avril 2013) au rapport de la commission présidée par Anne Lauvergeon (*Un principe et sept ambitions pour l'innovation*, octobre 2013).

Le temps de l'action est arrivé et le plan innovation a été largement construit sur la base de ces travaux, autour de quatre axes structurants.

Il n'y a pas de mesures miracles : changer la donne pour l'innovation en France, c'est expérimenter et soutenir la diversité des dynamiques territoriales, c'est s'engager dans une démarche globale pour l'innovation, traversant toute la société et toutes les politiques publiques.

1. L'innovation par tous

L'innovation, c'est une aventure humaine dont le ressort est la **créativité**, qui doit impliquer des femmes et des hommes de toutes les origines. Tous les talents doivent être mobilisés.

L'innovation naît aussi de la **diversité** et de la **rencontre des cultures**.

→ Action emblématique : donner aux jeunes l'envie d'innover et de devenir entrepreneurs, leur faire confiance et leur donner les moyens de leurs ambitions

La jeunesse est le premier de nos atouts : sachons lui donner l'envie, la confiance, les moyens pour créer des emplois par la prise de risque et les projets « d'entreprendre ». C'est tout le sens de l'évolution de notre système éducatif avec la refondation de l'école et la place donnée à la simulation de la création d'entreprise, à l'apprentissage par le numérique et au numérique...

En pratique, tout un ensemble d'actions confortera la sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans le système éducatif. Dans l'enseignement supérieur, les étudiants seront formés et accompagnés pour la création d'entreprises innovantes, avec la généralisation de pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pepite), la valorisation des démarches et l'accompagnement par la reconnaissance d'un statut d'« étudiant-entrepreneur ».

→ Action emblématique : soutenir l'innovation dans toute sa diversité, de l'innovation technologique au marketing ou au design

Notre vision de l'innovation est très marquée par la R&D : c'est pour cela que Bpifrance, dans le cadre du nouveau programme d'investissements d'avenir ne soutiendra pas uniquement les projets innovants à forte intensité technologique mais aussi les nouveaux concepts, les nouveaux modèles économiques, les projets entre designers et entreprises engagées dans une démarche d'innovation.

→ **Action emblématique : attirer les talents de l'innovation en France par la mise en place d'un programme « nouveaux argonautes »**

L'innovation, c'est d'abord une aventure de femmes et d'hommes, capables de mobiliser des ressources autour d'un projet ambitieux.

Une offre dédiée sera proposée aux talents de l'innovation pour les attirer en France, en ciblant notamment les Français expatriés dans les grandes zones de croissance (50 000 Français dans la Silicon Valley, un atout considérable si nous savons en tirer parti).

→ **Action emblématique : permettre à tous de créer une *start-up* quel que soit le point de départ, avec le lancement d'une bourse des nouveaux entrepreneurs**

Pour dynamiser toute la France de l'innovation, une bourse du *start-upper* ouverte à toutes les formes de *start-up* innovantes sera mis en place en complément du concours de création d'entreprises issues de la recherche publique. Ce concours sera doté de 10 millions d'euros par an et un accompagnement des *start-up* dans la durée sera mis en place avec Bpifrance pour construire les ETI de demain.

2. L'innovation ouverte

De nombreuses innovations émergent de la rencontre d'acteurs de domaines et d'univers différents, technologiques et non technologiques, de l'entreprise ou de la recherche permettant les fertilisations croisées. Ces rencontres ont lieu dans ce que l'on appelle les « écosystèmes » de l'innovation, ancrés dans nos territoires.



La dynamique des écosystèmes innovants

Partout dans le monde, l'innovation est stimulée au sein de réseaux d'acteurs fédérant la formation, la recherche, de jeunes entreprises à croissance rapide (*start-up*), des entreprises de services, des grands groupes engagés dans une politique d'« innovation ouverte », les professionnels de l'accompagnement et du financement de l'innovation, et parfois l'hôpital.

Les exemples les plus emblématiques sont bien sûr la Silicon Valley, la région de Boston ou encore Israël (autour de quelques universités technologiques comme, à titre d'exemple, le Technion). En Europe, les États ont commencé depuis une dizaine d'années à mettre en place une politique de *clusters* : pôles de compétitivité en France (en complément de *clusters* déjà existants de manière variable selon les régions), avec un focus sur la dimension de la R&D collaborative, plus récemment mise en avant d'un nombre restreint de *Spitzencluster* de niveau mondial en Allemagne, etc.

L'efficacité de ces réseaux repose sur la fluidité et la rapidité de la circulation des « actifs » de l'innovation : compétences (personnes), technologies, infrastructures, services, financement. Les critères de réussite commencent à être largement reconnus. Par exemple, dans *Understanding Silicon Valley, the Anatomy of an Entrepreneurial Region* (Martin Kenney, Stanford University Press, 2000), les ingrédients indispensables sont :

- la présence d'universités et de centres de recherche haut de gamme ;
- une industrie du capital-risque, permettant d'agréger financiers institutionnels et investisseurs privés ;
- une offre sophistiquée de services pour les entrepreneurs incluant des avocats, des chasseurs de têtes, des spécialistes de relations publiques et de marketing... ;
- des professionnels des domaines de la haute technologie, du transfert et du management de l'innovation, qui puissent apporter leur expérience.

Un « ingrédient » reste critique : un environnement qui encourage et facilite la culture du risque et de l'entrepreneuriat.

→ Action emblématique : favoriser le transfert de la recherche publique par un meilleur cadre pour la gestion de sa propriété intellectuelle

La complexité de la gestion de la propriété intellectuelle publique constitue un frein au transfert des résultats issus de la recherche publique et à l'accroissement de leur impact économique, en raison des perspectives de négociation complexe de la licence d'exploitation avec plusieurs interlocuteurs. Il faut fluidifier cette gestion, et favoriser le transfert vers les entreprises qui exploiteront ces brevets sur le territoire de l'Union européenne.

→ Action emblématique : mobiliser les grands groupes à travers l'innovation ouverte

La France a des grands groupes de taille mondiale, c'est une chance à mobiliser pour l'innovation ! Les grandes entreprises seront soutenues dans leurs actions vers l'écosystème des PME innovantes : essaimage, création de fonds d'investissement, partenariats avec les PME innovantes...

Un « partenariat pour l'innovation ouverte » sera signé avec plusieurs des organisations patronales représentatives.

Qu'est-ce que le transfert ?

Le transfert est usuellement défini comme le processus qui permet de passer d'une invention, issue de la recherche publique ou de la recherche industrielle, à l'innovation. La problématique de transfert est donc posée tout autant à la recherche publique (comment avoir un impact économique de la production de R&D des laboratoires de la recherche publique) qu'à la recherche industrielle (comment avoir un impact économique de la production de R&D des laboratoires d'une entreprise).

Par extension et dans une acception plus large, le transfert recouvre le transfert des personnes (la mobilité des chercheurs, en premier lieu des doctorants, vers les entreprises), le transfert et le partage des connaissances par les partenariats de R&D entre recherche publique et entreprises (la recherche partenariale), et, enfin, le transfert de technologies à proprement parler par diffusion dans le tissu économique et création d'entreprises.

→ Action emblématique : accompagner les régions dans la mise en place de la gouvernance de l'innovation dans les territoires, au plus près des besoins des entreprises

L'innovation naît dans des écosystèmes ancrés dans les territoires. La dynamique naît des initiatives de terrain : l'innovation ne s'administre pas dans une vision centralisée de l'économie.

Les régions sont au plus proche de cette dynamique : elles sauront rendre efficace le foisonnement des acteurs et des dispositifs français en faveur de l'innovation en l'organisant au plus près du terrain et des besoins des entreprises. C'est tout le sens de l'accord entre le Président de la République et l'Association des régions de France, de septembre 2012.

→ Action emblématique : créer des laboratoires communs recherche publique/PME

La recherche publique française est de rang mondial (6^e selon l'indicateur des productions scientifiques). C'est un formidable atout pour l'économie française si le flux des compétences, des idées et des technologies issues de la recherche publique vers la sphère économique augmente.

Accélérer le transfert de la recherche publique, c'est toute l'action de Geneviève Fioraso en faveur du transfert de la recherche publique vers les entreprises (plan « transfert » annoncé en novembre 2012).

3. L'innovation pour la croissance

→ Action emblématique : consolider en France une nouvelle « industrie du financement de l'innovation » en améliorant l'impact des dispositifs en faveur du capital-investissement et de l'action des *business angels*

Le financement en fonds propres des entreprises innovantes de croissance est un enjeu essentiel : ce financement doit mobiliser les énergies publiques et privées (*business angels* et fonds d'investissements) et utiliser les vecteurs les plus efficaces. Le capital-investissement est en effet une vraie industrie qui repose sur l'expertise des équipes de gestion des fonds.

Au plus près des entrepreneurs, les *business angels* doivent également être reconnus comme une composante essentielle de l'économie de l'innovation, notamment de par leurs actions d'accompagnement. Leur action doit être également favorisée et facilitée, par l'allègement des contraintes qui pèsent sur les sociétés d'investissement (SIBA).

Quelques chiffres sur le capital-investissement français

Le capital-innovation (capital-risque et capital-développement technologique) n'est qu'un segment du capital-investissement.

Accompagnement des entreprises en 2011



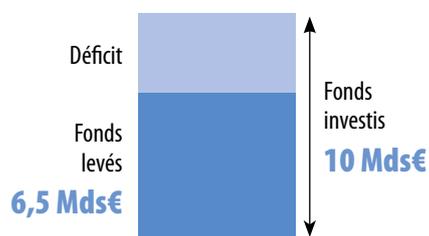
Source : AFIC

Montants investis pour 500 entreprises industrielles

3,2 Mds€

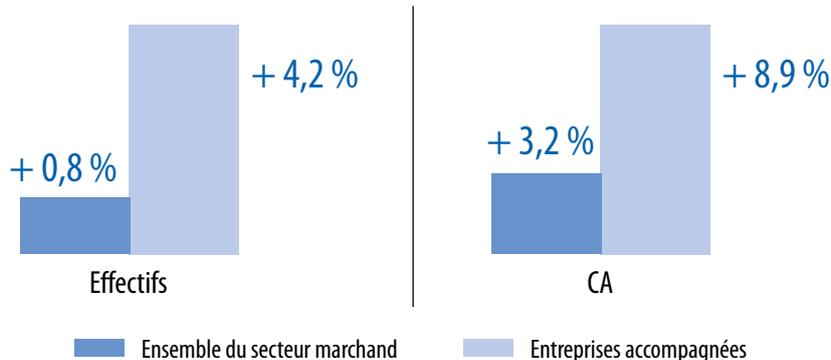
Période 2007-2010

Difficultés des levées de fonds



Chiffres 2011

Performance des entreprises accompagnées



Chiffres 2010

→ **Action emblématique : se doter d'une stratégie offensive pour la propriété intellectuelle en créant un fonds souverain de propriété intellectuelle pour soutenir les filières émergentes**

La protection de la propriété intellectuelle (brevets, logiciels, marques...) est au cœur de la bataille mondiale de l'innovation. La standardisation joue également un rôle majeur pour la création de valeur économique en assurant des positions favorables, en particulier dans les domaines caractérisés par la convergence de technologies (exemple : réseaux électriques intelligents).

Nous devons cesser d'être naïfs et jouer à armes égales dans la compétition mondiale en nous dotant d'une stratégie offensive pour la propriété intellectuelle et la standardisation, en soutien à nos filières industrielles, en particulier pour les filières émergentes et les PME et ETI à fort potentiel : c'est tout le sens de l'évolution demandée à l'Institut national de propriété industrielle comme bras armé de la politique publique (nouveau contrat d'objectifs et de performance pour 2013-2016) et de la mise en place, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, d'un fonds souverain de propriété intellectuelle, pour protéger et mieux valoriser le savoir-faire de nos entreprises.

→ **Action emblématique : renforcer le pôle innovation de Bpifrance, par un plan ambitieux (Nova) afin d'accompagner la croissance des PME innovantes pour en faire des ETI de rang mondial, au service des dynamiques régionales**

La France sait créer des entreprises (« *start* ») mais le passage d'une jeune entreprise à fort potentiel à un leader mondial (« *up* ») reste un enjeu.

Nous devons aligner tous les dispositifs existants dans cet objectif et mobiliser les énergies publiques et privées, en nous inspirant de la dynamique internationale des **accélérateurs** : c'est l'objet d'un programme spécifique d'accompagnement des *start-up* avec une première application au cas du numérique dans le cadre du projet « Quartiers numériques ».

Par ailleurs, tout le spectre des besoins en financement en fonds propres des entreprises innovantes doit être couvert : de l'aide à l'innovation et l'amorçage des entreprises au capital-développement pour accompagner la transformation de *start-up* à fort potentiel en des ETI leaders mondiaux de leur secteur. C'est l'objectif du fonds Large Venture lancé par Bpifrance et doté d'une capacité d'intervention de 500 millions d'euros, ainsi que du fonds de fonds de 600 millions d'euros dédié notamment à des interventions sectorielles, géré par Bpifrance dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

4. L'innovation publique

→ **Action emblématique : mettre en place une commission d'évaluation des politiques d'innovation au sein du Commissariat général à la stratégie et à la prospective**

La politique publique d'innovation doit être évaluée dans la durée au regard de son impact économique avéré (de la croissance, des emplois) et être adaptée en conséquence.

Cette évaluation doit être considérée comme une ressource disponible pour l'ensemble des acteurs, notamment publics (État, régions).

L'identification d'une politique publique en faveur de l'innovation, avec ses outils propres (gouvernance, évaluation), est une dynamique mondiale (voir l'encart), car toutes les grandes puissances économiques ont compris l'enjeu.

Définir une politique et une gouvernance de l'innovation : une dynamique mondiale

Un pays peut avoir une politique volontariste en faveur de la R&D et, en l'absence d'une politique cohérente en faveur de l'innovation, ne pas en retirer les bénéfices escomptés.

De manière symétrique, une politique de soutien aux grandes filières industrielles, souvent à forte intensité technologique, n'induit pas nécessairement le développement de l'innovation, si un grand nombre d'entreprises innovantes ne les accompagnent pas.

La prise de conscience croissante du caractère stratégique du processus innovant, la compréhension de la complexité intrinsèque à l'innovation et de sa position au croisement de la politique de soutien à la recherche et de la politique industrielle, a conduit de nombreux États à se doter d'instruments indispensables à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de l'innovation.

À titre d'exemple et dans des contextes et des modalités d'application différents, la mise en place du *National Advisory Council on Innovation and Entrepreneurship* aux États-Unis en 2010 (auprès du Président, en complément du *President's Council on Jobs and Competitiveness* également compétent en matière d'innovation), du *Technology Strategy Board/ The UK's Innovation Agency* en Grande-Bretagne en 2007 (auprès du département ministériel BIS, *Business, Innovation and Skills*), de la *Expertenkommission Forschung und Innovation* (EFI) en Allemagne en 2008 (auprès du Chancelier), du *National Innovation Council* en Inde en 2009 (auprès du Premier ministre), de *Innovation Australia* en 2007 ou encore la réflexion en cours au Canada (« *Innovation Canada* ») témoignent d'une prise de conscience générale des pays développés pour identifier et mener à bien une politique ambitieuse de l'innovation.

Dans leur livre *Innovation economics, the race for global advantage* (Yale Press, 2012), Robert D. Atkinson et Stephen J. Ezell précisent les principales composantes d'une politique de l'innovation, ce qu'ils désignent par les « sept I » : *Inspiration* (« *setting ambitious goals* »), *Intention* (« *making innovation-based competitiveness a national priority* »), *Insight* (« *improving understanding of innovation performance* »), *Incentives* (« *encouraging innovation, production and jobs* »), *Institutional innovation*, *Investment* (« *increased public funding for innovation* »), *Information technology*.

Ils mettent en particulier en avant le caractère global de cette politique et le rôle majeur de l'évaluation du nécessaire foisonnement des dispositifs en faveur de l'innovation (*Insight*).



D.R.

→ **Action emblématique : confier à la médiation interentreprises un rôle de médiateur de l'innovation**

Les relations entre entreprises, laboratoires et administrations en matière d'innovation impliquent des acteurs de culture dissemblable et aux modes de fonctionnement différents, ce qui crée facilement des incompréhensions qui ralentissent le développement des entreprises et l'innovation.

Le médiateur de l'innovation permettra de traiter à l'amiable les conflits entre acteurs et d'améliorer la capacité d'innovation globale de la France.

→ **Action emblématique : créer un nouvel instrument, le Fonds national d'innovation, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.**

Cette volonté stratégique en faveur de l'innovation s'incarne naturellement dans la mise en place d'un nouveau programme au sein du programme d'investissements d'avenir, tel qu'annoncé par le Premier ministre le 9 juillet 2013.

La mise en place d'un Fonds national d'innovation permettra de concentrer les efforts sur des actions stratégiques, d'avoir une vision globale des actions en faveur de l'innovation, et d'accompagner la nécessaire transformation des politiques publiques. Il reposera sur trois piliers : un soutien à l'innovation d'usages et de procédés, pour compléter la palette d'outils publics centrés sur l'innovation technologique ; la création d'un outil stratégique en matière de propriété intellectuelle pour accroître notre potentiel d'innovation technologique ; un soutien au développement de la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

***Cette « nouvelle donne pour l'innovation »,
fondée sur 40 mesures transverses, complète et renforce
la démarche sectorielle des 34 plans de la nouvelle France
industrielle et des 7 ambitions de la commission
« Innovation 2030 ».***

Le 12 septembre 2013, le Président de la République et le ministre du Redressement productif ont annoncé le lancement de 34 plans industriels.

Ces 34 plans industriels ont pour objectif que la France retrouve sa place dans le concert des grandes nations industrielles, en étant au double rendez-vous de la transition écologique et énergétique d'une part, et de la transformation numérique d'autre part.

Ces plans associent l'ensemble des acteurs, travailleurs et chefs d'entreprises, chercheurs et ingénieurs, entreprises et pouvoirs publics, dans chacun des secteurs identifiés afin de construire une offre industrielle française.

Ils permettront d'aligner l'ensemble des outils dont dispose la France pour soutenir le développement de notre industrie, avec une vision stratégique partagée.

Une politique d'innovation transverse avec un « bon terrain de jeu » est une condition de réussite des plans.

Le rapport de la commission Innovation 2030 insiste lui aussi sur la nécessité de rendre le système français plus propice à l'apparition et au développement des innovations.



Une nouvelle donne pour l'innovation : 40 mesures

AXE 1 : organisation et évaluation des politiques publiques en faveur de l'innovation

- Action 1 :** mettre en place une commission d'évaluation des politiques d'innovation au sein du CGSP
- Action 2 :** mettre en place une coordination interministérielle sur l'innovation et le transfert
- Action 3 :** s'appuyer sur les régions et la rédaction de leurs Stratégies régionales de développement économique et de l'innovation pour construire une gouvernance opérationnelle de l'innovation dans le cadre du troisième acte de la décentralisation
- Action 4 :** développer le soutien aux entreprises innovantes par la commande publique en adaptant le Code des marchés publics
- Action 5 :** développer l'innovation publique en s'appuyant sur la transition numérique et la modernisation de l'action publique
- Action 6 :** soutenir l'innovation en milieu hospitalier avec un focus sur les dispositifs médicaux
- Action 7 :** mettre en place un programme « Innovation et PME » dans le domaine de la défense
- Action 8 :** accompagner la construction d'un pôle Innovation performant au sein de Bpifrance soutenant de nouvelles formes d'innovation et regroupant l'ensemble des leviers de soutien aux entreprises

AXE 2 : développement de la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation

- Action 1 :** lancement d'un appel à projets du programme d'investissements d'avenir pour soutenir le développement de la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation (20 M€)
- Action 2 :** mobiliser les équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire pour développer l'esprit d'entreprendre
- Action 3 :** renforcer les interactions entre classes du secondaire et laboratoires de la recherche publique pour le développement de la culture scientifique et technique
- Action 4 :** soutenir l'entrepreneuriat étudiant par la mise en place de pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pepite)
- Action 5 :** mise en place d'un week-end national de l'innovation
- Action 6 :** mobiliser les médias publics pour diffuser la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation

AXE 3 : accroître l'impact économique de la recherche publique par le transfert

- Action 1 :** prendre en compte des activités de transfert dans l'évaluation des établissements et unités de recherche, et dans le parcours professionnel des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Action 2 :** développer une offre de formation dédiée aux métiers du transfert et former les cadres de la recherche publique
- Action 3 :** accroître l'impact économique des instituts Carnot auprès des PME/PMI

- Action 4 :** expérimenter des plateformes régionales de transfert technologique
- Action 5 :** développer la création de laboratoires communs entre la recherche publique et les PME et ETI
- Action 6 :** mettre en place des infrastructures pour la science ouverte à destination des PME
- Action 7 :** améliorer le cadre de gestion et de valorisation de la propriété intellectuelle de la recherche publique pour accroître son impact économique
- Action 8 :** assurer une bonne articulation des différents mécanismes de soutien au transfert, notamment SATT et incubateurs
- Action 9 :** redynamiser le concours national de création d'entreprises de l'enseignement supérieur et de la recherche

AXE 4 : accompagner la croissance des entreprises par l'innovation

- Action 1 :** renforcer la compétence et la capacité d'investissement des FIP et FCPI
- Action 2 :** favoriser les investissements en capital-innovation des grands groupes
- Action 3 :** lancer un fonds de capital-risque capable de mobiliser des investissements importants sur des domaines stratégiques d'innovation
- Action 4 :** mener une action ciblée pour faire venir des grands fonds d'investissement étrangers en France
- Action 5 :** augmenter les montants unitaires des investissements des *business angels*
- Action 6 :** attirer les talents par une procédure simplifiée et accélérée destinée aux « hauts potentiels », et réattirer en France des entrepreneurs français qui ont réussi à l'étranger
- Action 7 :** faire évoluer les actions de l'Institut national de propriété industrielle vers l'accompagnement de l'innovation
- Action 8 :** créer un document financier extra-comptable strictement facultatif valorisant les actifs immatériels porteurs d'innovation
- Action 9 :** mettre en place dans le cadre du programme d'investissements d'avenir un fonds souverain de la propriété industrielle et renforcer la capacité française d'influence en matière de standardisation (100 M€)
- Action 10 :** confier à la médiation interentreprises un rôle de médiateur de l'innovation
- Action 11 :** signer un partenariat « Innovation ouverte » entre l'État et des organisations patronales (Afed, Medef, CGPME, organisations représentatives des PME innovantes...)
- Action 12 :** créer la « bourse des nouveaux entrepreneurs » pour rendre accessible à tous la création d'entreprises innovantes
- Action 13 :** mettre en place des parcours d'accompagnement des *start-up* et entreprises innovantes à fort potentiel
- Action 14 :** améliorer la mise en œuvre du crédit d'impôt recherche au profit des entreprises innovantes
- Action 15 :** mettre en place un programme de designers en résidence dans les pôles de compétitivité
- Action 16 :** mettre en place un programme « Maisons de l'international » pour favoriser l'accès à l'international aux entreprises innovantes

Un nouvel instrument : le Fonds national d'innovation dans le cadre du programme d'investissements d'avenir

Contact presse : Service de la Communication

Tél. : 01 53 18 33 80